

L'Union régionale des associations des Communes forestières de Bourgogne-Franche-Comté (URACoFor) **ACCOMPAGNE** et **conseille** les communes propriétaires de forêt dans la gestion de ce patrimoine. Elle **défend leurs intérêts** et **PORTE LEURS VALEURS**.

# RAPPORT d'activité 2023



# LE MOT DU PRÉSIDENT



**En 2023, la santé des forêts est restée notre principal sujet de préoccupation.** Si les forêts de feuillus souffrent, les marchés du bois absorbent les volumes de chêne, de hêtre, de frêne et autres feuillus mis en vente qu'ils proviennent des coupes programmées dans les aménagements forestiers ou de coupes sanitaires.

Dans les forêts de résineux et notamment sur le massif du Jura, la météorologie des années 2022 et 2023 a généré de très fortes mortalités sur les épicéas qui sont décimés à toutes altitudes par des populations de scolytes très favorisées par les chaleurs excessives et sur les sapins qui ne supportent pas le manque d'eau.

Si en 2017, la récolte accidentelle de bois était inférieure à 10% du volume total récolté, en 2023 elle s'élève à 80%. **Les volumes de bois morts récoltés dépassent la capacité d'absorption des scieries résineux du massif.** Les marchés des sciages résineux souffrant du contexte économique national, la commercialisation de ces bois s'étend à la France entière voire au grand export. La sécheresse de 2023 ayant joué les prolongations jusqu'à la mi-octobre, il est probable que la mortalité des sapins et des épicéas se poursuive dans l'hiver et au printemps. Ces conditions, nous obligent encore à **adapter la stratégie de commercialisation** des résineux du massif du Jura. Les récoltes de bois verts et l'organisation des grandes ventes de Levier et de Champagnole dépendront de ces évolutions.

Les acteurs régionaux de la filière se sont **mobilisés pour informer l'Etat de cette situation sanitaire très dégradée** ; le massif du Jura, du Territoire-de-Belfort au département de l'Ain, étant le plus touché au niveau national. Nos difficultés sont identifiées. Des mesures de soutien sont prises ou se dessinent. Il nous reste à les mettre en œuvre sur le terrain.

Les associations départementales des Communes forestières sont engagées dans toute la région pour **répondre au défi du changement climatique**. La gestion des forêts est la préoccupation première, mais les valorisations locales des bois offrent une réponse appropriée en les utilisant comme matériaux de construction ou comme ressource pour produire de la chaleur. L'**accueil du public en forêt** en toute sécurité est aussi un sujet d'inquiétude pour de nombreuses communes qui engagent des dépenses conséquentes pour permettre la pratique de loisirs de pleine nature. La **préservation de la biodiversité** est également à l'ordre du jour. Les Communes forestières ne manquent pas de sujets de préoccupation sur lesquels elles se mobilisent tant au niveau national que régional et local pour y apporter des réponses appropriées. C'est en menant des **actions collectives** au sein même de notre réseau des Communes forestières mais également en s'impliquant dans des démarches de filière que nous parvenons à enclencher ces réponses. Dans ces années difficiles, nous avons besoin du soutien de toutes les communes forestières de la région. En 2020, 47% des communes propriétaires de forêt de la région adhéraient aux associations départementales des Communes forestières. En 2023, ce taux était de 56%. Nous remercions toutes ces communes adhérentes pour la confiance qu'elles nous portent en espérant que ce mouvement d'adhésion se poursuive dans les années à venir.

Le Président,  
**Michel BOURGEOIS**

# 1. le réseau national

|                         |   |
|-------------------------|---|
| La carte du réseau      | 4 |
| Les temps forts en 2023 | 5 |

## 2. Le réseau en région

|                                                  |   |
|--------------------------------------------------|---|
| Les coordonnées du réseau                        | 6 |
| Le conseil d'administration de l'Union régionale | 7 |
| L'équipe de l'Union régionale                    | 8 |
| Les événements marquants en 2023                 | 9 |

## 3. nos actions

|                                                                       |    |
|-----------------------------------------------------------------------|----|
| La formation des élus                                                 | 11 |
| Le foncier forestier                                                  | 12 |
| Les conflits d'usages                                                 | 13 |
| Les forêts pédagogiques                                               | 14 |
| Le réseau des territoires forestiers                                  | 15 |
| Le développement des territoires par la forêt et la ressource en bois | 16 |
| La forêt et le bois, des leviers de la transition énergétique         | 17 |

## 4. Nos outils

18

## 5. Adhérer

19



# 1. le réseau national

## Le Fédération nationale des Communes forestières

La Fédération représente les 15 000 Collectivités propriétaires de forêt et toutes celles impliquées dans la valorisation de la forêt et de la filière forêt-bois.



Communes forestières  
Fédération nationale

Créée en 1933 et organisée à travers un vaste réseau de 58 associations départementales, 9 Unions Régionales, 2 Unions de massif, la Fédération défend les intérêts des Collectivités forestières auprès des pouvoirs publics et forme les élus. Elle met aussi en œuvre des programmes innovants sur les thématiques forestières.



+2 UNIONS DE MASSIF :

- MASSIF CENTRAL
- MASSIF DES PYRÉNÉES - UNION GRAND SUD

LÉGENDE :

UNIONS RÉGIONALES

ASSOCIATIONS DÉPARTEMENTALES

CORSE

## La Fédération nationale des Communes forestières souffle ses 90 bougies !



En novembre 1931, les représentants de la filière forêt-bois se réunissaient à Lyon pour **dénoncer une crise aiguë** que subissait l'exploitation forestière en raison d'absence de protection douanière et d'importations de bois étrangers. En 1932, les élus de nombreuses communes propriétaires de forêt réagissaient en créant les associations de Communes forestières du Bas-Rhin, du Haut-Rhin, de la Moselle, des Vosges, du Jura, de l'Ain, de Haute-Savoie et de Haute-Saône afin de **défendre leurs intérêts et trouver des réponses à cette crise**.

Le 2 octobre 1932 à l'Hôtel de ville de Belfort, elles se fédéraient pour porter sur les fonts baptismaux la Fédération nationale des Communes forestières et élaient à l'unanimité leur premier président, Georges DANGON, maire de Lathuile et président de l'association des Communes forestières de Haute-Savoie. Quelques jours après son élection, Georges DANGON était reçu dans différents ministères dont ceux de l'Agriculture, du Commerce et de l'Intérieur.

Les statuts de la Fédération nationale des Communes forestières ont été publiés au journal officiel début **1933**.

## Les particuliers et les entreprises peuvent faire des dons défiscalisés pour financer des investissements dans la forêt de leur commune !

Dans le contexte de changement climatique, les investissements sont indispensables pour **renouveler les forêts dégradées** par des sécheresses, des attaques parasitaires, des incendies... Malgré les aides de l'Europe, de l'Etat et des régions, ces travaux lourds pour les communes peuvent être abandonnés faute d'un autofinancement suffisant.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, les communes forestières sont éligibles au dispositif de mécénat (articles 11 et 12 de la loi n°2022-1726 du 30 décembre 2022) grâce aux amendements portés par Vanina PAOLI-GAGIN, Sénateur et Présidente des Communes forestières de l'Aube.

Ce dispositif incitatif permet **aux particuliers et aux entreprises** de participer aux projets forestiers de leurs communes en défiscalisant leur don. Pour aider les communes à en bénéficier, la Fédération nationale des Communes forestières a édité un guide juridique et pratique "La défiscalisation des dons pour les forêts communales" qui précise :

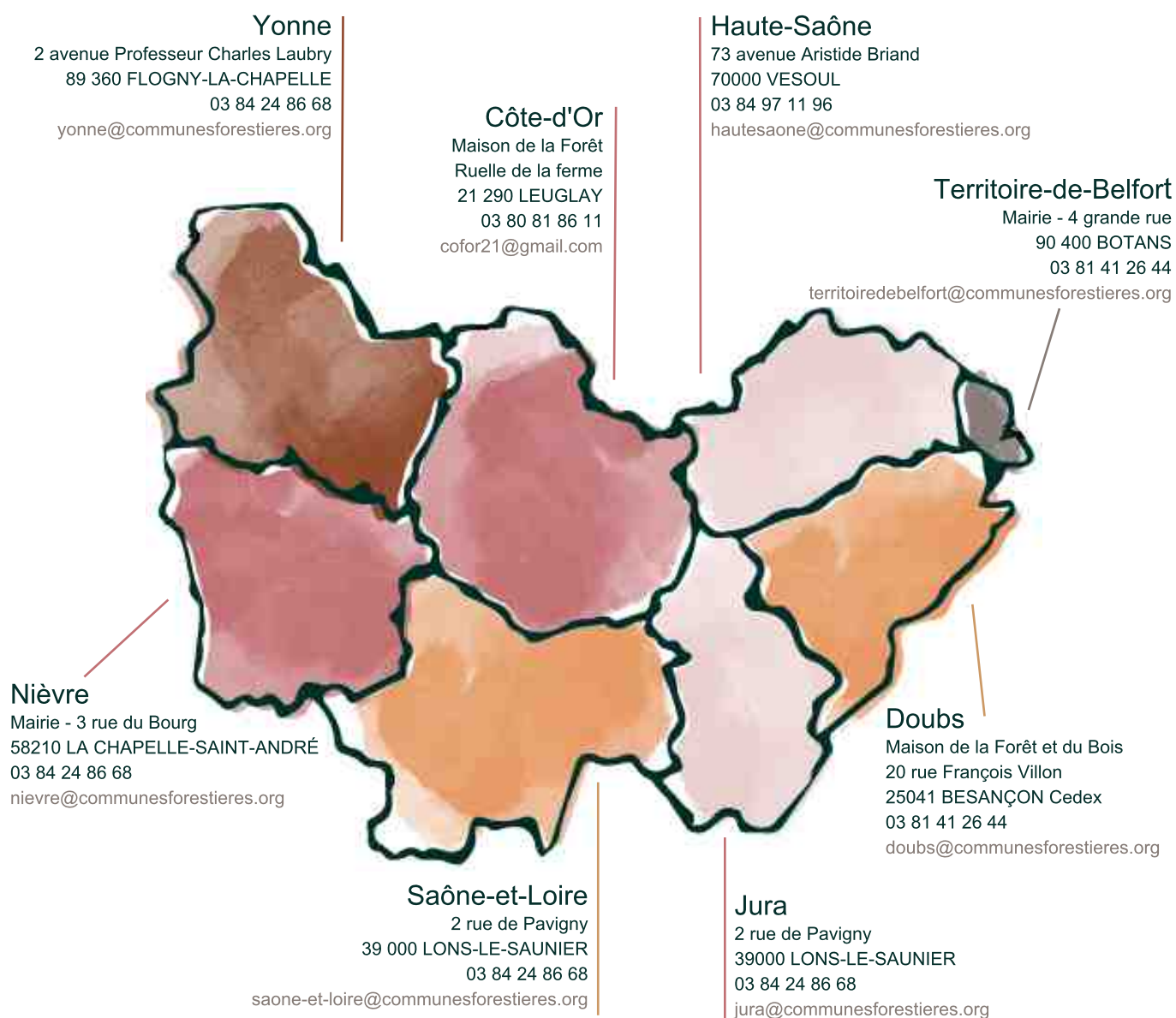
- Les bénéficiaires du dispositif,
- Les conditions administratives et les règles comptables,
- Les contacts pour accompagner les communes,
- Des conseils pour communiquer auprès des particuliers et des entreprises,
- Des modèles de document nécessaires à la réussite du projet.

**Pour avoir plus de renseignements, contactez votre association départementale des Communes forestières.**



## 2. Le réseau en région

- 1 union régionale créée en 2017,  
par fusion des unions régionales "Franche-Comté" et "Bourgogne"
- 1 550 communes adhérentes (soit 56 %)
- 8 associations départementales



En Bourgogne-Franche-Comté, la forêt est une ressource économique, sociale et environnementale. Elle est **la plus productive** de France (17 % de la récolte nationale), s'étend sur **37 %** du territoire régional, et produit plus de **7 millions de m<sup>3</sup>** chaque année.

Cette filière représente près de **22 000 emplois** et **10 000 entreprises**.

Sur les 3700 communes de la région, 2900 sont propriétaires d'une forêt communale. La surface totale de ces forêts est de **570 000 ha**, dans laquelle sont récoltés chaque année 2,4 millions de m<sup>3</sup> de bois, dont 600 000 m<sup>3</sup> pour l'affouage.

Le code forestier place cette forêt sous la **sauvegarde de la nation**, et la reconnaît d'**intérêt général**.



# le conseil d'administration

de l'Union régionale

## HAUTE-SAÔNE

**Philippe MARTIN** (Velloreille-les-Choye) **5<sup>ème</sup> Vice-Président**

Suppléant Jean-Paul CLOT (Vauvillers)

**Jacky FAVRET** (Blondefontaine) **Secrétaire**

Suppléant Raymond BILQUEZ (Franchevelle)

**Jérôme LALLEMAND** (Grattery)

Suppléant Roland JACHEZ (Scye)

## CÔTE-D'OR

**Gabriel DELOGE** (Soissons-sur-Nacey)

Suppléant Yves TRAPET (Longchamp)

**Anne-Catherine LOISIER** (Saulieu) **Présidente déléguée**

Suppléant Claude FONTAINE (Villaines-en-Duesmois)

**François PERRIN** (Bonnencontre) **Trésorier-adjoint**

Suppléante Laurence BREBANT (Losne)

## SAÔNE-ET-LOIRE

**Jacques HUMBERT** (Boyer) **4<sup>ème</sup> Vice-Président**

Suppléant Adrien DRIESSEN (Burzy)

**François BONNETAIN** (La-Vineuse-sur-Frégande) **Membre du bureau**

Suppléant Pierre GAUDILLERE (Sennecey-le-Grand)

**Daniel GALLUCHOT** (Lacrost)

Suppléant Marcel OHNET (Ouroux-sur-Saône)

## DOUBS

**Daniel PERRIN** (Mouthe) **1<sup>er</sup> Vice-Président**

Suppléant Daniel DEFASNE (Pontarlier)

**Dominique MAILLOT** (Mamirolle) **Trésorier**

Suppléant Claude COURVOISIER (Villers-sous-Chalamont)

**Denis DONZE** (Guyans-Durnes) **Membre du bureau**

Suppléant Serge DELFILS (Blamont)

## YONNE

**Franck MANSANTI** (Flogny-la-Chapelle) **2<sup>ème</sup> Vice-Président**

Suppléant Muriel VERGES-CAULLET (Avallon)

**Claude BOSREDON** (Villemanoché) **Secrétaire-adjoint**

Suppléant Fabrice HEURTAUX (Girolles)

**Émilie LAFORGE** (Appoigny)

Suppléant Jean-Michel SABAN (Joux-la-Ville)

## JURA

**Michel BOURGEOIS** (Entre-Deux-Monts) **Président**

Suppléant Alain CUBY (Valempoulières)

**Noël BARBIER** (Champagney)

Suppléant Pascal POIBLANC (Saint-Laurent-en-Grandvaux)

**André JOURD'HUI** (Poligny)

Suppléant George-Henri FLORENTIN (Sirod)

## TERRITOIRE-DE-BELFORT

**Frédéric BLANC** (Botans) **3<sup>ème</sup> Vice-Président**

Suppléant Bernard GUERRE GENTON (La Grange)

**Yves VOLA** (Exincourt) **Membre du bureau**

Suppléant Adrien PY (Auxelles Haut)

**Jean MARTINEZ** (Romagny sous Rougemont)

Suppléant Philippe GARNIER (Delle)

## NIÈVRE

**Jany SIMEON** (La Chapelle-Saint-André) **6<sup>ème</sup> Vice-Président**

Suppléant Jean-François VINDIOLET (La-Machine)

**Sylvain MATHIEU** (Saint-Brisson) **Membre du bureau**

Suppléant René FAUST (Champlemy)

**Jean-Marie GATIGNOL** (Crux-la-Ville)

Suppléant Robert MAUJONNET (Raveau)



# l'équipe de l'Union régionale

en 2023



**Rémi CHAMBAUD**  
directeur

06 87 63 61 24

remi.chambaud@communesforestieres.org



**Mikaël POISSONNET**  
directeur-adjoint  
réfèrent développement territorial  
Haute-Saône  
06 43 70 99 50

mikael.poissonnet@communesforestieres.org



**Leslie CONSTANTIN**  
chargée de mission  
réfèrent formation  
Jura

06 87 15 46 10

leslie.constantin@communesforestieres.org



**Juliette OURY**  
chargée de mission  
réfèrent forêt pédagogique  
Doubs et Territoire-de-Belfort  
06 32 54 40 62

juliette.oury@communesforestieres.org



**Lucas REYNIER**  
chargé de mission  
réfèrent foncier  
Nièvre et Saône-et-Loire  
06 73 20 70 88

lucas.reynier@communesforestieres.org



**Thomas NUYTEN**  
chargé de mission  
réfèrent territoires en transition énergétique  
Côte d'Or et Yonne  
06 73 20 70 88

thomas.nuyten@communesforestieres.org



**Aurore MAHE**  
secrétaire générale

06 49 13 46 24

aurore.mahe@communesforestieres.org



**Chloé DELAMARCHE**  
secrétaire  
associations départementales  
07 89 51 61 90

chloe.delamarche@communesforestieres.org



**Evelyne REVEILLON**  
secrétaire  
associations départementales  
03 84 97 11 96

evelyne.reveillon@communesforestieres.org

Les cinq chargés de missions sont répartis sur le territoire régional afin de mettre en oeuvre la feuille de route des Communes forestières de Bourgogne-Franche-Comté. Pour cela, ils **organisent et animent** les formations destinées aux élus, **accompagnent** les territoires de projets dans leurs démarches stratégiques forêt-bois, **appuient** les communes adhérentes sur les questions forestières, etc.



## Rencontre régionale

des Communes forestières  
et des syndicats d'énergie

Le 28 juin 2023, les 8 associations départementales des Communes forestières rencontraient les 8 syndicats départementaux d'énergie pour que le bois récolté en forêt communale conforte la **souveraineté énergétique** des territoires, des départements et de la région.

Stéphane MAGOT, Président du SYDED du Lot avait été invité à témoigner de l'expérience de ce syndicat départemental très investi dans le développement de la filière bois énergie.

Le bois, **première énergie renouvelable** de la Bourgogne-Franche-Comté représente **62 %** de la production régionale. À l'horizon 2050, Le SRADDET fixe la production d'énergie à partir du bois à 13 500 GWhs devant le photovoltaïque (12 100 GWhs) et l'éolien (9 400 GWhs) ; **la forêt communale pouvant alimenter l'approvisionnement des chaufferies publiques.**

Cette rencontre a permis d'identifier différentes pistes :

- Renouveler régulièrement l'organisation de cette rencontre en y associant les partenaires ;
- Accentuer les régies de chaleur propres aux syndicats d'énergie ;
- Poursuivre l'animation territoriale pour conforter les filières courtes du bois énergie ;



Les 2 920 communes de Bourgogne-Franche-Comté propriétaires d'une forêt récoltent via l'ONF **2,4** millions de m<sup>3</sup> de bois dont 470 000 m<sup>3</sup> délivrés pour l'affouage.

- Décliner le partenariat entre les Communes forestières et les syndicats d'énergie dans des conventions départementales ;
- Tester un contrat d'approvisionnement tripartite entre l'ONF (pour le compte des communes apporteurs), un exploitant de chaufferie et un syndicat d'énergie pour garantir la proximité du circuit ;
- Tester un contrat d'approvisionnement entre l'ONF (pour le compte des communes) et un syndicat d'énergie pour approvisionner les chaufferies publiques installées dans des communes lui ayant transféré la compétence ;
- Communiquer sur l'intérêt du bois énergie en filière courte et sur la réglementation imposant aux chaufferies de limiter leurs émissions de particules fines ;
- Intégrer le partenariat entre les Communes forestières et les syndicats d'énergie dans le renouvellement du schéma régional biomasse.



Oltre le programme de formation, nous avons organisé en 2023 de nombreuses actions d'information et de sensibilisation :

**72** actions réalisées

**1 543** participants

**1 000** communes et territoires représentés

Les Communes forestières  
de Bourgogne-Franche-Comté  
**accompagnent** et **conseillent**  
les communes propriétaires de forêt.  
Elles **défendent leurs intérêts**  
et **portent leurs valeurs** au travers  
d'une feuille de route qui fixe leurs  
actions jusqu'en 2026.

Pour être financées, les actions  
de cette feuille de route s'inscrivent  
dans différentes politiques portées par  
**l'Europe, l'État et la Région.**

## nos **3.** actions





# la formation des élus

Les élus des 2 900 communes propriétaires de forêt de Bourgogne-Franche-Comté ont **un rôle de décideur** pour la propriété forestière communale. Cette responsabilité qui leur incombe est rendue beaucoup plus difficile à exercer avec **les nombreux bouleversements que subit la forêt** : changements climatiques, crises scolytes, dépérissement des

hêtres, chalarose du frêne, pyrale du buis... ! Pour les aider dans leurs décisions, ils s'appuient sur les conseils de l'Office national des forêts, mais doivent **être formés** sur les enjeux forestiers. C'est l'une des fonctions majeures des Communes forestières : former les élus aux questions forestières.

Formations réalisées en partenariat avec l'ONF



## ZOOM 2023

### 3 thèmes proposés

- L'aménagement forestier en période de crise
- Organiser les décisions du conseil municipal sur la forêt
- Investir dans le patrimoine forestier communal pour l'adapter aux changements climatiques

en chiffres...

- **26** sessions réalisées
- **582** stagiaires formés
- **96 %** des stagiaires considèrent que la formation a répondu à leurs attentes
- Chaque objectif pédagogique est jugé atteint par au moins **92 %** des stagiaires
- **99 %** des participants ont apprécié la qualité et le contenu de la formation

Cette action bénéficie du concours financier de



46 021 € de fonds européens FEADER  
sur un coût total du projet de 76 516,59 €





## le foncier forestier

L'Union régionale des Communes forestières continue d'accompagner les territoires et les communes dans leur **stratégie foncière**.

Avec le soutien des préfetures, les premières démarches ont été lancées dans plusieurs départements sur les forêts sectionales.

**512 massifs** sont concernés sur la région pour une surface totale représentant **plus de 30 000 ha**.

L'action d'identification et d'intégration des biens sans maître se poursuit en accompagnant **toujours plus de communes** pour :

- agrandir leur patrimoine forestier ;
- constituer des réserves foncières ;
- procéder à des ventes/échanges ;
- préserver des espaces naturels ;
- réduire le morcellement forestier privé.

## ZOOM 2023

Les évolutions législatives induites par la loi 3DS (loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration) ont fait évoluer la définition des biens considérés comme n'ayant pas de maître en ramenant le délai d'une succession ouverte de 30 ans à 10 ans pour les communes situées en ZRR (zones de revitalisation rurale).

L'Union régionale a mis à jour en 2023 ses outils d'analyse de la matrice cadastrale pour prendre en compte ces changements, ce qui a permis de constater une augmentation significative (plus de 20%) du potentiel de biens sans maître sur la région. L'estimation du total des surfaces concernées passe en effet de 32 000 ha précédemment recensés à 40 500 ha sous la nouvelle réglementation.

### en chiffres...

- **3** guides à destination des élus sur les outils d'une politique foncière ont été rédigés et diffusés, et 1 nouveau rapport sur le foncier a été établi pour le PNR du Morvan.
- **14** territoires partenaires sont impliqués dans une stratégie foncière.
- **136** communes sont accompagnées, dont 40 qui ont entamé la phase d'incorporation.

Cette action bénéficie du concours financier de







# les conflits d'usages

En application du Code forestier, la gestion des forêts communales, qui intègrent la **multifonctionnalité**, valorise à la fois des services environnementaux, économiques et sociaux. Différents usagers se rendent en forêt et se côtoient (forestiers, promeneurs, naturalistes, affouagistes, chasseurs...). En fonction de leur pratique, chacun dispose d'une vision et d'une compréhension de la forêt qui lui est propre, ce qui peut générer **des tensions**.

Les Communes forestières se sont engagées sur la conciliation de ces usages à partir de trois actions.

- Accompagner les territoires volontaires dans l'**identification des tensions** et d'**améliorer la cohabitation des usagers**.
- Mieux **intégrer les enjeux de la multifonctionnalité des forêts dans les schémas, projets et plans** que portent les territoires.

- **Faire évoluer les représentations** en organisant durant des manifestations une communication adaptée aux élus, aux usagers et aux professionnels de la filière sur les fonctions de la forêt et sur les droits et devoirs des usagers et des propriétaires.



## ZOOM 2023

Durant l'été 2022, le département du Jura a subi des feux de forêt d'une ampleur jamais connue faisant prendre conscience de la réalité de ce risque.

Sous l'impulsion du préfet, de nombreux travaux ont été menés pour mieux préparer à cet enjeu émergent.

Dans la continuité de ces travaux, les modèles prédisant qu'à l'horizon 2050 le climat jurassien pourrait être analogue à celui de l'Ardèche aujourd'hui, l'association des Communes forestières du Jura a organisé un voyage d'étude pour s'inspirer des méthodes de prévention et de lutte mises en œuvre dans ce département plus aguerri au risque feux de forêt.

La délégation jurassienne était composée de représentants de la DDT, de l'ONF, de l'Association des maires et des Communes forestières.

Durant ce voyage, elle a rencontré des représentants de la commune de Veyras, de l'ONF, du SDIS, de la DDT, du Département, de l'AMF et les Communes forestières pour aborder les questions suivantes : prévention et la gestion du risque feux de forêt par les communes et intercommunalités, aménagement du territoire pour réduire le risque feux de forêt, stratégie et moyens de lutte, outils réglementaires et techniques, rôles des associations de communes et d'élus, les forestiers-sapeurs. A l'issue de ce voyage très enrichissant, les participants formuleront des recommandations adaptées au contexte jurassien.

Cette action bénéficie du concours financier de

RÉGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTE



INTERPROFESSION  
NATIONALE



Pour la société, la forêt est perçue comme un **espace naturel à protéger** et ouvert à la **pratique de loisirs**. Le bois, de son côté, est apprécié en tant que **matériau renouvelable et écologique**.

Ce sont les activités de bûcheronnage qui permettent de passer de l'arbre au matériau bois ; cette activité étant souvent perçue comme une menace pour la forêt.

Pour autant, la récolte des arbres est un acte de **gestion durable qui améliore et renouvelle les peuplements**. Si la forêt séquestre du carbone dans ses arbres et son sol, le bois le stocke dans les constructions et les meubles.

Ainsi, le programme « Dans 1 000 communes la forêt fait école », créé par la Fédération nationale

des Communes forestières, a pour but de donner aux enfants, citoyens de demain, une **compréhension de la forêt et du bois**. La commune met à disposition une parcelle de sa forêt communale pour que les enseignants, avec les élèves, puissent réaliser des activités pédagogiques.

L'ONF, en tant que gestionnaire de la forêt communale, est associée à la démarche.

Ce programme s'inscrit dans le cadre éducatif des enfants afin qu'ils s'investissent dès leur plus jeune âge pour l'avenir de la forêt en devenant acteurs de sa gestion multifonctionnelle, et en étant sur le long terme ses **ambassadeurs auprès de la population**.

Action réalisée en partenariat avec l'ONF

## ZOOM 2023

Le développement des forêts pédagogiques se poursuit en Bourgogne-Franche-Comté. Pour la rentrée scolaire 2023-2024, 18 nouvelles communes ont rejoint le programme, dont 12 dans le cadre d'un accompagnement collectif sur le PNR du Doubs Horloger (25).

### en chiffres...

- **67** classes et **1240** élèves impliqués dans une forêt pédagogique.
- **3** territoires engagés dans une approche collective du programme.
- Fin 2023, **37** écoles primaires et communes de Bourgogne-Franche-Comté étaient engagées dans une forêt pédagogique. Ce programme touche en réalité des élèves de 86 communes de la région en considérant les regroupements scolaires intercommunaux.



Cette action bénéficie du concours financier de



REGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTE



L'objectif de cette action est de **faire vivre le réseau des territoires forestiers de la région**. L'Union régionale des Communes forestières et FIBOIS BFC en assurent son animation afin que les territoires qui le composent inscrivent la forêt et le bois dans leur stratégie de développement en partageant une culture forestière.

Ce réseau se structure à **deux échelles complémentaires**, et s'appuie sur les élus référents, médiateurs déconcentrés des associations départementales des Communes forestières :

- une échelle départementale qui favorise l'émergence de projets forêt-bois par des dynamiques opérationnelles,
- une échelle régionale pour développer une culture forestière partagée par des sessions d'information destinées aux élus et animateurs des territoires.



## ZOOM 2023

Trois journées controverse ont été organisées à l'échelle départementale sur le thème « Pratiques sylvicoles et société, un accord est-il possible ? ». L'objectif visait à rassembler les acteurs de la forêt (organismes publics, collectivités, territoires forestiers, associations d'usagers, organismes professionnels, entreprises de la filière forêt-bois) par la controverse en veillant à une pluralité d'expression pour comprendre les positions des uns et des autres dans un dialogue apaisé. Chacune de ces journées a été structurée autour de deux ateliers suivis d'une table ronde. Une synthèse a été rédigée incluant des recommandations.

Les élus référents forêt-société ont validé la mise en place d'un outil de communication à l'échelle des départements : l'INFOrestier. Il s'agit de faciliter l'accès aux communes aux nombreux modèles de documents suivant le calendrier des décisions de la forêt communale et proposer des contenus d'articles pouvant être repris dans les bulletins municipaux pour ouvrir la communication sur les enjeux de la forêt et de la filière bois à l'ensemble de la société.

## en chiffres...

- **143** élus sensibilisés (2 sessions d'acculturation et 3 journées controverse) représentant **24** territoires.
- **22** réunions organisées avec les élus référents.
- **3** synthèses rédigées sur « les éléments essentiels à retenir ».
- **8** INFOrestiers départementaux édités (lettre d'information).

Cette action bénéficie du concours financier de







# le développement des territoires

## par la forêt et la ressource bois

Cette action diffuse aux communes **des méthodes et des outils** pour que leur commission forêt intègre dans la préparation des décisions annuelles de leur conseil municipal les enjeux liés à la gestion forestière, à la commercialisation des bois et au développement économique de leur territoire. L'objectif est de **fixer la valeur ajoutée de la transformation du bois récolté** en forêt communale dans les territoires **en renforçant le lien** entre les communes, l'ONF, les entrepreneurs de travaux forestiers et les scieries.

Action réalisée en partenariat avec l'ONF



## ZOOM 2023

La hausse de la demande en bois au niveau mondial expose la ressource française à des exportations massives de grumes sans transformation. Or, le bois tient une place majeure dans l'économie nationale et a un rôle essentiel à jouer dans la décarbonation des activités et l'atteinte de la neutralité carbone. Il est donc nécessaire de maintenir une transformation des produits forestiers en France et dans l'Union européenne. La vente par contrat d'approvisionnement est l'une des solutions pour y parvenir. C'est dans ce cadre que des petits déjeuners de la contractualisation ont été imaginés et organisés par les Communes forestières en partenariat avec l'ONF. L'objectif consiste à faire que des élus de communes rencontrent des transformateurs de bois engagés ou intéressés par une démarche de contractualisation.

en chiffres...

- **229** élus sensibilisés (fonctionnement des commissions forêt, le budget, la commercialisation des bois et la reconstitution des peuplements)
- **8** petits déjeuners de la contractualisation organisés, **155** élus sensibilisés représentant **141** communes.

Cette action bénéficie du concours financier de

RÉGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTÉ





# la forêt et le bois

## des leviers pour la transition énergétique

La forêt atténue les effets du changement climatique par la séquestration du carbone dans ses écosystèmes, le stockage du carbone dans les produits bois et la substitution du bois aux énergies fossiles et aux matériaux plus énergivores dans la construction.

De nombreux territoires qui s'engagent dans une démarche de transition énergétique et écologique

sont accompagnés par les Communes forestières pour :

- intégrer la forêt et le bois dans leur stratégie,
- sensibiliser leurs élus aux atouts du bois dans la construction publique et dans leur autonomie énergétique,
- ancrer la forêt et le bois dans une économie territoriale en circuits courts et de proximité.

## ZOOM 2023

Les forêts communales agissent sur les dérèglements climatiques en séquestrant du carbone. Au-delà, leurs arbres fournissent du bois valorisable en matériaux, en meuble et en énergie renouvelable. Les vertus de séquestration, de stockage et de substitution du bois en font un levier pertinent de l'adaptation des territoires au changement climatique tout en mettant la forêt au cœur des enjeux de préservation de la biodiversité, d'autant qu'elle est fortement impactée par ces évolutions.

La forêt et le bois représentant des atouts dans la transition écologique, durant l'automne 2023, les Communes forestières ont proposé aux élus et aux techniciens des territoires de la région, un webinaire expliquant comment les intégrer dans leurs politiques territoriales. Constructions publiques en bois local, développement de filières bois énergie territorialisées, élaboration d'un volet forêt-bois dans une politique de transition écologique... ces différentes approches ont été illustrées des témoignages de la Commune de Naisey-les-Granges, du SICECO et PETR du Pays graylois qui sont remerciés pour leur contribution opérationnelle au défi du changement climatique.

en chiffres...

- 11 projets de construction intégrant du bois local sont en cours d'accompagnement.
- 63 actions menées pour la transition écologique par la forêt et le bois
- 455 élus sensibilisés
- 37 territoires accompagnés

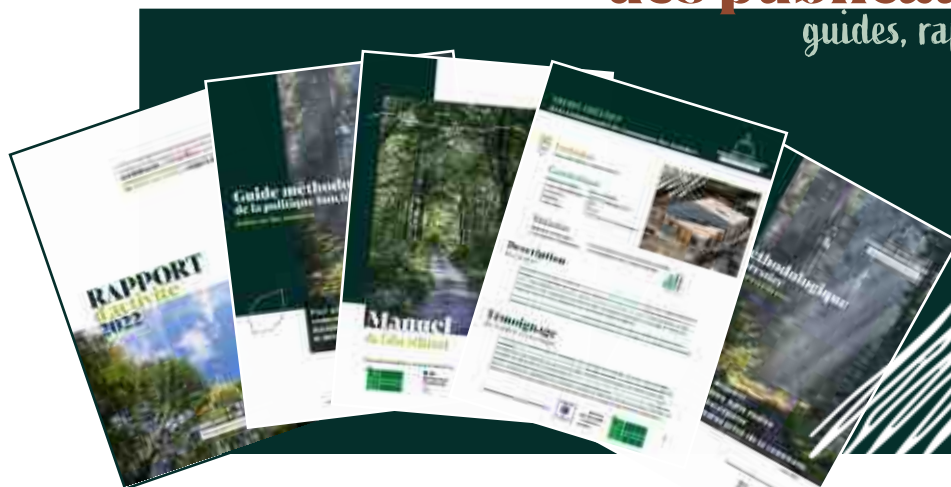
Cette action bénéficie du concours financier de



Pour plus d'informations concernant nos actions, rendez-vous sur le site  
[www.communesforestieres-bourgognefranche.comte.fr](http://www.communesforestieres-bourgognefranche.comte.fr)

## 4. Nos outils

## des publications guides, rapports,...



## la communication, en version numérique

### Le site internet

Mis à jour en 2023, il permet de retrouver :

- les actualités de la filière
- des informations sur notre réseau
- des infos concernant le rôle de l' élu forestier et la filière forêt-bois
- un descriptif de nos actions
- une section "téléchargement"



**30** actualités parues en 2023  
**73** documents disponibles  
(dont 27 en accès libre)

### La Lettre d'information de l'Union régionale

4 numéros envoyés en 2023

à plus de 4 400 contacts (communes et partenaires)



## Nouveauté

**L'INFOrestier** l'information à  
l'échelle départementale  
**20** lettres envoyées en 2023  
à plus de **3 900** communes



# 5. Adhérer

Le réseau des Communes forestières joue un rôle de **représentation**. Plus il compte d'**adhérents**, plus il pèse dans les négociations départementales, régionales et nationales.



## Deux actions remarquables

### du réseau

- En 2015, le contrat d'objectifs et de performance Etat-ONF 2016-2020 envisageait d'augmenter les frais de garderie de 12 à 18% en plaine et de 10 à 15% en montagne tout en faisant passer la contribution à l'hectare de 2 à 14 euros.

Invité au congrès national des Communes forestières le 15 octobre 2015, face à la mobilisation des Communes forestières, le Ministre Le Foll avait annoncé le retrait de ces mesures financières mais demandait aux collectivités une mobilisation supplémentaire de bois de 8,3 millions m3.

- En 2021, le contrat Etat-ONF 2021-2025 demandait un soutien financier complémentaire des communes propriétaires de forêt de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ en 2024 et en 2025.

Les adhérents du réseau des Communes forestières se sont mobilisés pour s'opposer à cette contribution additionnelle ce qui a conduit le 17 novembre, lors du salon des maires, Julien Denormandie, Ministre en charge de la forêt, a annoncé que le gouvernement y renonçait ; la contrepartie pour les communes étant d'accroître la contractualisation nécessaire à l'approvisionnement de la filière bois française.



En adhérant à votre association départementale, vous rendez les Communes forestières **plus fortes** !  
L'ensemble de nos **actions** est possible grâce aux nombreuses communes qui font acte d'adhésion. Nous remercions les adhérents pour **leur soutien** et appelons les autres communes à **nous rejoindre**.



## **Union régionale des Communes forestières de Bourgogne-Franche-Comté**

Maison de la Forêt et du Bois - 20 rue François VILLON - 25 041 BESANÇON  
03 81 41 26 44

[bourgognefranchecomte@communesforestieres.org](mailto:bourgognefranchecomte@communesforestieres.org)  
[www.communesforestieres-bourgognefranchecomte.fr](http://www.communesforestieres-bourgognefranchecomte.fr)